



LES APICULTEURS ET APICULTRICES DU QUÉBEC

Les AADQ représentent tous les apiculteurs et apicultrices du Québec membres de l'organisation, et ont pour mission la défense et le développement de leurs intérêts économiques, moraux et sociaux. La santé des abeilles constitue une de nos préoccupations majeures, et en conséquence, nous travaillons à l'amélioration de la biodiversité dans le milieu agricole; à soutenir et proposer des projets de recherche en apiculture; à former et informer nos membres afin de maintenir une bonne gestion sanitaire dans les ruchers; à favoriser l'accès à des services-conseils adaptés; à rendre disponible une formation de qualité; à encourager la relève; à promouvoir le miel produit au Québec et la concertation du milieu apicole.

Les AADQ nourrissent une volonté réelle de soutenir leurs membres, de faire progresser l'industrie apicole en toute intégrité et transparence, d'encourager les innovations technologiques, de créer et d'enrichir les réseaux de transactions, de favoriser les échanges, de promouvoir le secteur apicole et la richesse naturelle qu'il constitue auprès des médias et de la population.



Être membre a ses avantages



Réseautage entre apiculteurs par territoire et selon leurs intérêts grâce aux comités régionaux et thématiques;



Inscription à coût réduit aux Journées d'information apicole des AADQ;



Abonnement à la revue *L'Abeille*, publiée quatre fois par année et consacrée à l'apiculture québécoise;



Abonnement à *HiveLights*, la revue du Conseil canadien du miel publiée quatre fois par année;



Possibilité de s'inscrire au répertoire « Route du miel » de notre site Internet;



Certification Aliments du Québec gratuite pour nos membres de petite échelle sous certaines conditions;



Réduction de 20 % sur les publications numériques du CRAAQ.

**Et plus
encore**

**Visitez notre site web
ou contactez-nous!**







 apiculteursduquebec.com

 apiculteur@upa.qc.ca



Nos réalisations







-  Représentations auprès des différents paliers gouvernementaux et organisations pour la protection du cheptel apicole québécois, ainsi que pour la défense et la santé des pollinisateurs;
-  Soutien au développement et à l'amélioration de la formation en apiculture;
-  Participation et contribution aux activités de recherche et de transfert de connaissances en apiculture;
-  Communication, sensibilisation et échanges avec les différentes productions agricoles, le secteur municipal et les médias.



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'ABEILLES? Vous avez des obligations!



-  Enregistrement annuel au MAPAQ et tenue de registres;
-  Inscription et identification des ruches et ruchers;
-  Signalement des maladies à déclaration obligatoire (acariens du genre *Tropilaelaps*, loque américaine (*Pæribacillus larvæ*), petit coléoptère de la ruche (*Æthina tumida*), abeille africaine (*Apis mellifera scutellata*) et ses hybrides);
-  Respect des lois, réglementations et protocoles nationaux, provinciaux et municipaux (emplacement, équipement, acquisition, étiquetage, etc.).



Consultez la publication gratuite du CRAAQ *Introduction à l'apiculture*, et le site du MAPAQ à www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille pour tous les détails.